

## Séance ordinaire du 12.06.2019 à 20 heures

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf Mme SCHUELLER Rébecca et Mme KOLB Sabine.

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 04.06.2019

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Avant de débiter la séance, Mr le Maire annonce que des points se sont rajoutés :

- décision modificative n°1-2019 (DECISIONS).

Le point concernant la motion Office de Tourisme est ajourné (en attente de la décision de la Com Com).

Le Conseil municipal débute par la visite du chantier de l'école primaire.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 29.03.2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### DECISIONS

#### **DELIBERATION 2019-13**

**Objet : vente logement communal 5, rue de l'Eglise**

---

- Après avoir entendu l'exposé du Maire qui a présenté les candidatures enregistrées par l'Agence Immobilière NEO CONCEPT (le montant des offres étant identiques : 70 000 €),

- Compte-tenu des résultats des bulletins à vote secret,

**LE CONSEIL DECIDE avec :**

**2 VOIX CANDIDAT A (SCI Guilandre),**

**12 VOIX CANDIDAT B (candidat privé Mr CORRADI) :**

- de vendre le bien situé à 67160 RIEDESELTZ, 5 rue de l'Eglise, cadastré section F n° 602/232, avec 2,15 ares, au CANDIDAT B, à savoir Monsieur Vincent CORRADI, moyennant le prix de SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66.000,00 €), commission d'agence en sus d'un montant de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €) à la charge de l'acquéreur ;

- de charger Maître Claude RINGEISEN, notaire à OBERSCHAEFFOLSHEIM, de l'établissement dudit acte de vente ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces y afférentes ;

---

Compte-rendu du Conseil municipal du 12.06.2019

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater un géomètre aux fins de déterminer les limites exactes du bien vendu, aux frais de la commune.

#### DELIBERATION 2019-14

Objet : vente de terrain/SAS BIOMETHA

---

En complément de la délibération n° 2017-05 du 27.02.2017 et compte-tenu du PV d'arpentage du 06.05.2019 de Mr CARBIENER Julien, géomètre,

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire à vendre le bien situé à 67160 RIEDESELTZ, lieu-dit « Muntade », cadastré section A, parcelle n° 105 (2), d'une superficie de 11,03 ares, à la SAS BIOMETHA moyennant le prix de 1 100 euros/are ;
- de charger Maître Laurent JOURDAIN, notaire à WISSEMBOURG, de l'établissement dudit acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces y afférentes.

#### DELIBERATION 2019-15

Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2019 (Orange)

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2019-03 du 30.01.2019

---

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d' :

- Appliquer, pour l'année 2019 les montants plafonnés concernant les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications qui sont les suivants :
  - pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire et par artère) : **40.73 €**,
  - pour les artères aériennes : **54.30 €**,

Pour le domaine public non routier communal, ces montants ne peuvent dépasser **1 357.56 €** par km et par artère pour le souterrain et l'aérien, et **824.48 €** par m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations (pylônes et antennes de téléphonie mobile ne sont pas concernés).

Le montant pour la redevance 2019 est de **432.96 €** et s'établit comme suit :

- artères aériennes : 1.959 km x 54.30 € soit 106.37 €

- emprise au sol : 0.500 x 27.15 € = 13.58 €
- artères en sous-sol : 7.685 km x 40.73 € soit 313.01 € soit **TOTAL : 432.96 €**

**DELIBERATION 2019-16**

**Objet : engrais terrains de foot**

---

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE de :**

- prendre à sa charge, à hauteur de 50 %, la facture de fourniture d'engrais pour les terrains de foot qui s'élève à 467.64 € TTC. A charge pour la commune : 233.82 €

**DELIBERATION 2019-17**

**Objet : décision modificative n° 1**

---

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE de :**

- modifier le budget primitif 2019 comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	RECETTES
	1322/86 : + 77 854 €
	1321/86 : + 60 000 €
	1641 : - 137 854 €

## **INFORMATIONS**

- Investissements 2019 : rappel des différentes lignes votées et mise au point quant aux dépenses effectuées et subventions octroyées justifiant ainsi la décision modificative n° 1-2019 précédemment votée.

L'appel d'offres pour les travaux d'éclairage public doivent être lancés. Prévoir un délai d'intervention très large pour avoir des prix bas.

- Lotissement « Tuileries » : instruction toujours en cours. L'ARS sollicite des données complémentaires.
- Impasse rue de la Chapelle : câbles Orange à enterrer ?
- Venue des amis Limousins 15 au 18.08.2019.
- Recensement de la population : 16.01.2020 au 15.02.2020.
- Lecture lettre de démission de Mme HEINTZ-NAAS Marie-Claude.

### Signalé :

- City-stade et écoute musique dans les lieux publics : arrêté du maire concernant le bruit à réactualiser.
- Construction non autorisée signalée.

La séance est levée à 22 h 00.

Prochaine séance le : non définie à ce jour.

N.B : il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

### **SIGNATURE DU REGISTRE :**

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	Consulté
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	Consulté

---

Compte-rendu du Conseil municipal du 12.06.2019

9. ACHOUR Marie-Josée	
10. HUMMEL Yves	
11. ROHRIG Nicolas	
12. HRYCENKO Marie	
13. GENTNER Corinne	